

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :  
11 février 2022Date d'affichage :  
11 février 2022

## Objet

Demande d'aides  
financières Conseil  
Départemental 31- Etat  
INONDATIONS du 10  
janvier 2022

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00



Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

## Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,  
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA  
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE  
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

## Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Madame le Maire informe que les inondations du 10 janvier 2022 ont grandement affecté la commune et principalement l'Avenue des Thermes.

Les dégâts sont importants: les trottoirs sont arrachés, le Canal Patoye et les fossés communaux sont envasés, ensablés et ont recueilli énormément de végétaux.

Des devis ont été demandés pour effectuer ces travaux dans les meilleurs délais :

- Reprise des trottoirs de l'Avenue des Thermes:  
111 122.00€ HT soit 133 346.40€ TTC

- Local d'une pelle  
6 350.00€ HT soit 7 620.00€ TTC

- Remise en état des fossés et du Canal :  
55 515.00€ HT soit 66 618.00€ TTC

Soit un total des travaux s'élevant à 172 987.00€ HT soit 207 584.40€ TTC.

En ce qui concerne les biens assurables, des devis sont en cours (Maison de la Prade, mobilier urbain).

Le Conseil Départemental a débloqué un fonds d'urgence.  
L'État apportera également son aide financière.

Des dossiers d'aides financières seront transmis à ces deux entités.

Aussi, le Conseil Municipal de Barbazan, décide à l'unanimité de

demander les aides financières les plus larges possibles pour réaliser ces travaux.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 21 février 2022.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 18 février 2022

Le Maire

